



Le Pays des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°12_CC_2025_CCDS

PLANIFICATION DES DÉPLACEMENTS DES ÉLUS DE LA CCDS POUR L'ANNEE 2025

Séance du 25 février 2025

Date de convocation : 18 février 2025 – **2^{ème} convocation**

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-cinq février à neuf heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président de la Communauté de Communes des Savanes.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Céline REGIS, Françoise FREDOC, Fidélia BOCAGE, Yves VANG, André-Roland BERTHIER, Rodolphe HORTH, Annick ANDRE, Sylvio BOCAGE, Patrick COSSET, Frédéric LLADERES, Martine PAPAIX, Lauric SOPHIE, Céline ZULEMARO

Absent excusé ayant donné procuration :

Michel-Ange JEREMIE à François RINGUET

Absents excusés :

Véronique JACARIA, Gaëtan STANISLAS, Rosange CARENE, Jean-Robert CHOCHO, Valéria COELHO MACIEL JUILLERAT, Jean-Raymond HORTH, Davy RIMANE, Célia TARQUIN, Alain YANG Céline ZULEMARO

Absents non excusés :

Pierre-Richard AUGUSTIN, Jean-Etienne ANTOINETTE, Eliette BEAUFORT, Nicolas Chun Hong CHEUNG, Loriane DECHESNE, Francine GANE, Johanna HORTH, Diana JAMES, Candida MARTINEZ, Alex MADELEINE, Michelle ORIZONO HORTH.

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Frédéric LLADERES**

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice.

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation

« La présente délibération vise à planifier les déplacements des élus communautaires et leur attribuer des mandats spéciaux au titre de l'année 2025.

Dans le cadre de l'exercice de leur fonction d'Élu, les Élu(e)s Communautaires de la Communauté de Communes des Savanes (CCDS), devront représenter l'EPCI, en France Métropolitaine et dans les Outre-mer au cours de l'année 2025.

Aussi, au regard de l'agenda prévisionnel des événements nationaux et régionaux, il est proposé à l'assemblée de bien vouloir attribuer des mandats spéciaux pour les déplacements des élus communautaires selon la planification prévisionnelle :

INTITULE DE LA MISSION	LIEU	DATE	ELUS CONCERNES	NOMS
Le Salon de l'agriculture	Paris	Du 22 février 2025 au 2 mars 2025	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	
Le Salon de l'industrie (Global industrie)	Lyon	Du 11 au 14 mars 2025	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	
Salon Mondial du Tourisme	Paris	Du 13 au 16 mars 2025	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	
Salon de l'Habitat	Clermont Ferrand	Du 21 au 24 mars 2025	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	
Festival du livre de Paris	Paris	Du 11 au 13 avril 2025	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	
La Foire de Paris	Paris	Du 30 avril au 11 mai 2025	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	
Rencontres institutionnelles et partenariales	Paris	Juin 2025	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	
Rencontres institutionnelles et partenariales	Paris	Juillet 2025	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	
Rencontres institutionnelles et partenariales	Paris	Août 2025	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	
TOP RESA	Paris	Du 23 au 25 septembre 2025	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	
Le Salon International d'art contemporain	Paris	Du 26 au 28 septembre 2025	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	
Salon des Sports	Paris	Du 18 au 20 novembre 2025	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	
Congrès de l'ACCD'OM	Outre-mer	Du 10 au 15 novembre 2025	PRESIDENT ou Vice-président Conseiller Communautaire	
Le 107 ^{ème} congrès des Maires et des Présidents des intercommunalités de France	Paris	Du 18 au 21 novembre 2025	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	
Rencontres institutionnelles et partenariales	Paris	Décembre 2025	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	

« Ce planning n'est pas exhaustif, les Élu(e)s pourront représenter la CCDS, sur un événement ne figurant pas sur cette délibération. Le cas échéant, il fera l'objet d'une délibération avant ou après l'événement, en fonction des circonstances de la participation de l'Élu(e) à l'événement en question. »

Les Élu(e)s, s'ils le jugent nécessaire, peuvent se faire accompagner par le collaborateur du cabinet.

Les dépenses de transport, d'hébergement et de restauration occasionnées dans le cadre de ces missions seront prises en charge aux frais réels pour élus communautaires.

Les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le projet de délibération :

Le Conseil Communautaire,

ATTRIBUE des mandats spéciaux pour les déplacements des élus communautaires selon la planification prévisionnelle :

INTITULE DE LA MISSION	LIEU	DATE	ELUS CONCERNES	NOMS
Le Salon de l'agriculture	Paris	Du 22 février 2025 au 2 mars 2025	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	
Le Salon de l'industrie (Global industrie)	Lyon	Du 11 au 14 mars 2025	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	
Salon Mondial du Tourisme	Paris	Du 13 au 16 mars 2025	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	
Salon de l'Habitat	Clermont Ferrand	Du 21 au 24 mars 2025	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	
Festival du livre de Paris	Paris	Du 11 au 13 avril 2025	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	
La Foire de Paris	Paris	Du 30 avril au 11 mai 2025	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	
Rencontres institutionnelles et partenariales	Paris	Juin 2025	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	
Rencontres institutionnelles et partenariales	Paris	Juillet 2025	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	
Rencontres institutionnelles et partenariales	Paris	Août 2025	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	
TOP RESA	Paris	Du 23 au 25 septembre 2025	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	
Le Salon International d'art contemporain	Paris	Du 26 au 28 septembre 2025	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	
Salon des Sports	Paris	Du 18 au 20 novembre 2025	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	

Congrès de l'ACCD'OM	Outre-mer	Du 10 au 15 novembre 2025	PRESIDENT ou Vice-président Conseiller Communautaire	
Le 107 ^{ème} congrès des Maires et des Présidents des intercommunalités de France	Paris	Du 18 au 21 novembre 2025	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	
Rencontres institutionnelles et partenariales	Paris	Décembre 2025	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	

AUTORISE la prise en charge des dépenses de transport, d'hébergement et de restauration aux frais réels dans le cadre des missions précitées.

AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;

Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;

Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 4 février 2025 ;

Vu le rapport de présentation ;

CONSIDERANT l'agenda prévisionnel des événements nationaux et régionaux pour l'année 2025,

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1 : DONNE ACTE à Monsieur le Président de son rapport.

ARTICLE 2 : ATTRIBUE des mandats spéciaux pour les déplacements des élus communautaires selon la planification prévisionnelle :

INTITULE DE LA MISSION	LIEU	DATE	ELUS CONCERNES	NOMS
Le Salon de l'agriculture	Paris	Du 22 février 2025 au 2 mars 2025	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	Françoise FREDOC Gaetan STANISLAS
Le Salon de l'industrie (Global industrie)	Lyon	Du 11 au 14 mars 2025	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	François RINGUET Yves VANG
Salon Mondial du Tourisme	Paris	Du 13 au 16 mars 2025	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	François RINGUET
Salon de l'Habitat	Clermont Ferrand	Du 21 au 24 mars 2025	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	François RINGUET Françoise FREDOC Annick ANDRE
Festival du livre de Paris	Paris	Du 11 au 13 avril 2025	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	François RINGUET Fidélia BOCAGE Annick ANDRE

La Foire de Paris	Paris	Du 30 avril au 11 mai 2025	PRESIDENT Vice-président conseiller communautaire	ou	François RINGUET Céline REGIS André Roland BERTHIER
Rencontres institutionnelles et partenariales	Paris	Juin 2025	PRESIDENT Vice-président conseiller communautaire	ou	François RINGUET
Rencontres institutionnelles et partenariales	Paris	Juillet 2025	PRESIDENT Vice-président conseiller communautaire	ou	François RINGUET
Rencontres institutionnelles et partenariales	Paris	Août 2025	PRESIDENT Vice-président conseiller communautaire	ou	François RINGUET
TOP RESA	Paris	Du 23 au 25 septembre 2025	PRESIDENT Vice-président conseiller communautaire	ou	François RINGUET Françoise FREDOC Annick ANDRE
Le Salon International d'art contemporain	Paris	Du 26 au 28 septembre 2025	PRESIDENT Vice-président conseiller communautaire	ou	François RINGUET Annick ANDRE Martine PAPAIX
Salon des Sports	Paris	Du 18 au 20 novembre 2025	PRESIDENT Vice-président conseiller communautaire	ou	François RINGUET André Roland BERTHIER
Congrès de l'ACCD'OM	Outre-mer	Du 10 au 15 novembre 2025	PRESIDENT ou Vice-président Conseiller Communautaire		François RINGUET Michel-Ange JEREMIE Céline REGIS Véronique JACARIA Sylvio BOCAGE Céline ZULEMARO
Le 107 ^{ème} congrès des Maires et des Présidents des intercommunalités de France	Paris	Du 18 au 21 novembre 2025	PRESIDENT Vice-président conseiller communautaire	ou	François RINGUET Michel-Ange JEREMIE Céline REGIS Véronique JACARIA Gaetan STANISLAS Annick ANDRE Martine PAPAIX Céline ZULEMARO
Rencontres institutionnelles et partenariales	Paris	Décembre 2025	PRESIDENT Vice-président conseiller communautaire	ou	François RINGUET

ARTICLE 3 : AUTORISE la prise en charge des dépenses de transport, d'hébergement et de restauration aux frais réels dans le cadre des missions précitées.

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE :
Nombre de conseillers en exercice : 35
 AR-Préfecture de Guyane

Quorum : 18

973-200027548-20250303-12-DE
 Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers excusés : 01

Nombre de votants : 15

Reception par le Préfet : 03-03-2025

Pour : 15

Publication le : 03-03-2025

Contre : 00

Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 25 février 2025

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président,

François RINGUET

